

Focus Prévoyance

**Octobre
2018**

Risk Check-up La stratégie de placement et sa mise en application

Optique de rendement sur le long terme, gestion des risques sur le court terme Interview avec Roman Denking

Indices Le beurre et l'argent du beurre **News** Infos et actualités **L'écureuil** se demande



Kaspar Hohler
Rédacteur en chef
«Focus Prévoyance»

Un optimisme relatif

Ces derniers mois, les tiraillements portant sur le thème de l'AVS et de l'imposition des entreprises ont dominé les débats à Berne. Les conseils se sont maintenant mis d'accord sur un ensemble de mesures. Nul ne sait si le projet sera accepté par le peuple, mais il offre – au-delà de deux thèmes complètement différents étrangement mis en relation – matière à confrontation en termes de contenu. Ainsi, la gauche critique-t-elle l'ampleur de la décharge fiscale tandis qu'une partie de la droite n'est pas très contente que pour l'AVS, l'âge de la retraite soit mis entre parenthèses.

Pour le 2^e pilier, le projet représente indirectement également un problème: la réforme nécessaire de la LPP a pratiquement disparu du débat politique. Les partenaires sociaux doivent faire une proposition commune au printemps 2019 – les positions des employeurs et des syndicats sont toutefois tellement à l'opposé les unes des autres que l'on ne peut faire preuve que d'un optimisme relatif.

On peut également parler d'optimisme relatif concernant l'activité de placement des caisses de pension, objet de la présente publication en ligne: relatif, car l'environnement de placement est plutôt source d'inquiétude actuellement. Les intérêts sont bas tandis que les marchés boursiers et immobiliers sont fortement valorisés. De l'optimisme, parce que les caisses de pension doivent prendre des risques sur les marchés des capitaux afin de pouvoir garantir à leurs assurés une rémunération attrayante. Si on élevait la sécurité absolue à ce seul mot d'ordre, non seulement on pourrait assurément retirer le 2^e pilier du débat politique mais on pourrait même le faire disparaître complètement.

La stratégie de placement et sa mise en application

La définition d'une stratégie de placement est l'une des tâches centrales des décideurs au sein d'une caisse de pension. Ils prennent cette décision sur la base des caractéristiques de risques de leur caisse de pension. En règle générale, la décision est élaborée en concertation avec des experts en assurance et en placements.

Le Risk Check-up de Complementa est effectué tous les ans depuis 1995 et dispose donc d'une base de données très vaste et d'une grande portée. Durant l'année de placement 2017, 90% des caisses de pension ont pu enregistrer un rendement compris entre 3.3 et 10.4% tandis que 5% des caisses ont atteint des rendements supérieurs ou inférieurs. [L'illustration 1](#) est tirée de cette étude et montre le mix de placements agrégé du 2^e pilier ainsi que son évolution durant ces dernières années. Le mix de placements des différentes caisses de pension diverge en partie fortement de l'allocation d'actifs moyenne. C'est pourquoi les rendements atteints des différentes caisses de pension sont très différents.

Le législateur fixe certaines limites

Bien que les caisses de pension possèdent une grande liberté d'action, le législateur fixe certaines limites dans les [articles 49 à 59 OPP 2](#). S'il les dépasse, le conseil de fondation doit se justifier de manière convaincante. Par exemple, les placements alternatifs ont une limite maximale de 15%. Les placements alternatifs tels que les investissements dans des projets d'infrastructure ont gagné en popularité les années passées. S'ils sont mis en œuvre de façon ciblée, ils peuvent diversifier un portefeuille existant et enregistrer, dans l'environnement actuel des taux, de meilleurs rendements que les placements traditionnels. En réponse à la politique des taux bas, 9% de toutes les caisses dépassent actuellement la limite maximale. Le taux supérieur au taux réglementaire de 15% prévu peut bien se justifier par l'environnement actuel des taux.

La structure des caisses fixe des limites déterminantes

D'importantes restrictions résultent de la capacité à supporter le risque d'une caisse de pension, capacité qui découle des réserves présentes, de la capacité d'assainissement structurelle et d'autres singularités spécifiques à la caisse. Ainsi, une institution de prévoyance ayant une part faible de retraités présente une capacité d'assainissement meilleure qu'une

caisse ayant une part élevée de retraités. Cela s'explique par le fait que les rentes en cours ne peuvent pas être raccourcies (seules les augmentations de rentes après la retraite peuvent être annulées par l'institution de prévoyance). Il faut également prendre en compte les constellations au niveau de la situation de l'employeur. Si les effectifs fondent, cela peut faire une grande différence, en particulier dans le cas d'une sous-couverture.

Études ALM à intervalles réguliers

La responsabilité de la gestion de fortune oblige les décideurs à prendre en compte la structure de la caisse de pension ainsi que l'évolution attendue de l'effectif des assurés lors de la définition de la stratégie de placement. En plus de ces faits, la propension au risque et l'expérience en matière de placement des différentes caisses de pension ont une influence déterminante sur l'objectif, la stratégie et l'horizon de placement.

Une bonne stratégie de placement se distingue par le fait que même pendant les périodes de fortes turbulences sur les marchés financiers, elle peut être maintenue en toute bonne conscience étant donné que les adaptations liées à des émotions ne peuvent pas améliorer le succès des placements dans un environnement perturbé. Il est donc important qu'un conseil de fondation connaisse les différentes dimensions telles que le comportement en cas de crises, le risque et le rendement et que durant les années de crise (comme en 2008), il puisse représenter avec conviction la stratégie de placement choisie.

Ces résultats sont généralement traités dans une étude ALM. Le «A» désigne les «Asset»/placements financiers et le «L» les «Liability»/obligations. Le «M» signifie «Management» et indique que les deux aspects doivent s'accorder. Par ailleurs, il est recommandé de faire un contrôle périodique pour voir si la structure de la fortune et les obligations concordent encore.



Christian Mathis
CFA, expert ALM,
Complementa AG



Jürgen Rothmund
Coordinateur d'études,
Risk Check-up de Complementa,
Complementa AG

Aspects d'une étude ALM

Éviter le risque d'une sous-couverture

Le degré de couverture d'une caisse de pension peut temporairement tomber en dessous de 100%. Les caisses de pension tiennent toutefois à ne pas se retrouver dans une telle situation. Un objectif classique est donc d'éviter une sous-couverture avec une forte probabilité. Lors du calcul du risque, il convient de prendre en compte le fait que les marchés financiers ne se comportent pas comme étant normalement distribués. Dans la réalité, des rendements très élevés et en particulier très bas se produisent plus fréquemment qu'une distribution normale ne le présente.

Atteindre les rendements visés

Les caisses de pension doivent toutefois prendre des risques car autrement, elles ne peuvent pas réaliser les rendements nécessaires. Pour 2018, Complemeta calcule pour le 2^e pilier un rendement visé de 2.4%. Le rendement visé est celui qui doit être obtenu afin de maintenir constant le degré de couverture. Les parties essentielles sont la rémunération des capitaux de prévoyance, les coûts administratifs ainsi que diverses charges actuarielles.

Le tableau montre les grandes différences entre les rendements historiques atteints et les rendements futurs attendus (de moyen à long terme). Il est clair qu'atteindre le rendement visé constitue un défi. Alors que les placements à taux fixe ont dominé le mix de placements pendant très longtemps, leur poids a faibli de manière continue ces dernières années, et des solutions de remplacement sont recherchées. Dans une étude ALM, des possibilités permettant d'élargir le mix de placements actuel sont examinées. L'important est de tenir compte de l'interaction qui existe entre les catégories. De la même manière que pour les rendements non distribués normalement, les dépendances ne sont pas constantes mais évoluent dans les différentes phases de marché.

De la stratégie à la mise en œuvre

Les résultats d'une étude ALM sont discutés, ajustés puis adoptés au sein du conseil de fondation. La stratégie de placement qui en résulte peut être appli-

quée. Les catégories de placement peuvent être soit indexées, soit mises en œuvre activement. Dans l'idéal, les placements sont réalisés sous une forme mixte oscillant entre les deux styles de management. Ainsi, l'institution de prévoyance peut profiter d'une gestion peu onéreuse des placements sur des marchés efficaces sans renoncer au potentiel de rendement des marchés présentant des anomalies ou des flux d'informations inefficaces.

La stratégie est fixée dans un indice de référence

L'indice de référence sert de point d'ancrage pour comparer l'allocation réelle

avec la stratégie et pour calculer les indicateurs clés tels que le rendement excédentaire ajusté au risque. Outre la disposition à assumer le risque d'une fondation de prévoyance, la pondération et la volatilité d'une catégorie de placement fournissent une indication pour la définition des fourchettes. Un rééquilibrage basé sur des règles élimine en grande partie les émotions du processus de placement (vous trouverez [ici](#) une explication du terme).

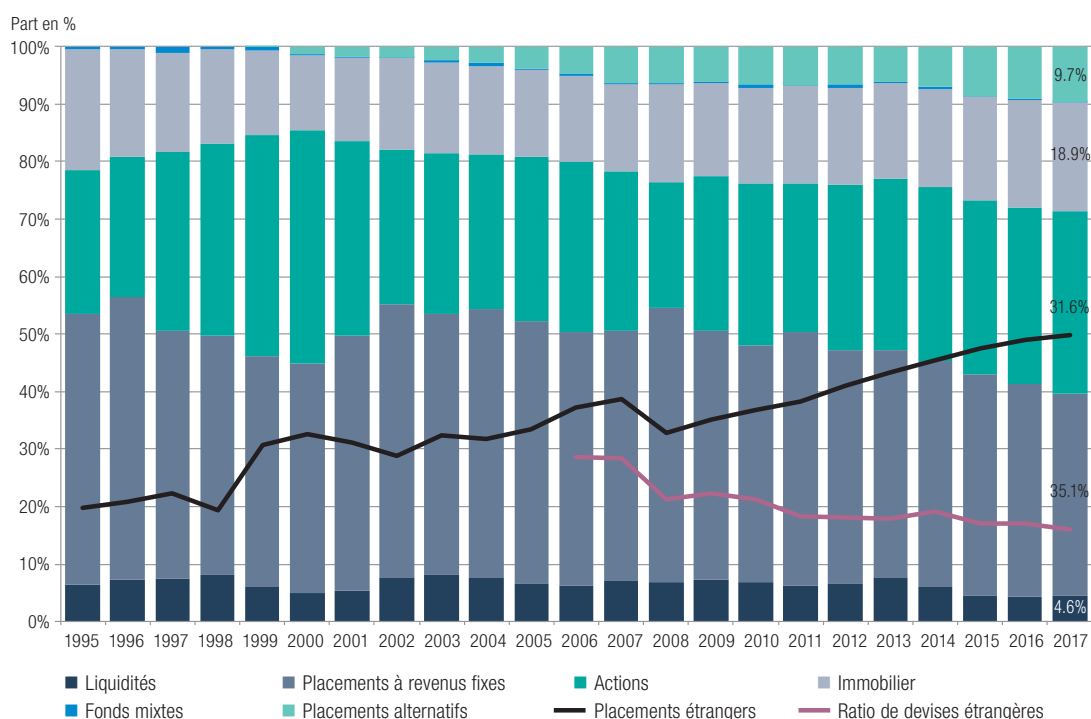
Le conseil de fondation doit certes fixer des limites au niveau de la mise en œuvre tactique mais il doit donner aux gestionnaires de portefeuilles ou à la

commission de placement le degré de liberté nécessaire à la mise en œuvre efficace d'une stratégie.

Conclusion

Étant donné les conditions cadres en perpétuelle mutation des marchés financiers et de la législation, il est recommandé de surveiller en permanence la stratégie de placement et de tirer les conclusions qui s'imposent. Pour cela, il est important que l'évaluation du succès du placement soit effectuée dans un contexte de portefeuille global et non de façon isolée au niveau des catégories de placement ou des instruments de placement.

Mix de placements du 2^e pilier au cours du temps



Fléchissement des rendements attendus

Catégorie de placements sélectionnée	Rendements historiques	Perspective de rendement	Différence
Liquidités	1.1%	-0.4%	-1.5%
Obligations en CHF	3.5%	0.3%	-3.2%
Obligations ME	2.9%	0.4%	-2.5%
Actions Suisse	7.5%	4.8%	-2.7%
Actions Monde	5.1%	5.0%	-0.1%
Immobilier	4.6%	3.0%	-1.6%
Mix de placements	4.3%	2.4%	-1.9%

Optique de rendement sur le long terme, gestion des risques sur le court terme

Kaspar Hohler, rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Quelles sont les réflexions clés de la stratégie de placement de comPlan?

Nous diversifions les risques de placement en investissant dans une large gamme de catégories de placement. Ce faisant, nous souhaitons écarter de façon ciblée les risques qui donnent lieu à des primes systématiques. Comme exemple, on peut citer les emprunts d'entreprises: ici, on reçoit un supplément pour le risque de crédit par rapport à un intérêt à faible risque tel que le produisent les emprunts d'État.

Comment gérez-vous le grand écart entre les rendements et la sécurité?

Il s'agit toujours d'évaluer quel risque supplémentaire, dans le portefeuille global, génère quelle contribution au rendement supplémentaire. Le niveau du risque de placement dépend fortement de la capacité à supporter le risque et de la disposition à assumer le risque de la caisse de pension. Alors que la capacité à supporter le risque découle, en tant que valeur technique, de la situation financière, de la structure de la caisse et de ses obligations, la disposition à assu-

mer le risque est une valeur molle. Le conseil de fondation décide du nombre de risques pouvant être pris dans la stratégie. Une certaine disposition au risque est déterminante, dans l'environnement de placement actuel, pour pouvoir atteindre le rendement visé nécessaire.

Les caisses de pension sont considérées comme des investisseurs orientés sur le long terme. Est-ce réalisable étant donné les fluctuations souvent à très court terme sur les marchés financiers?

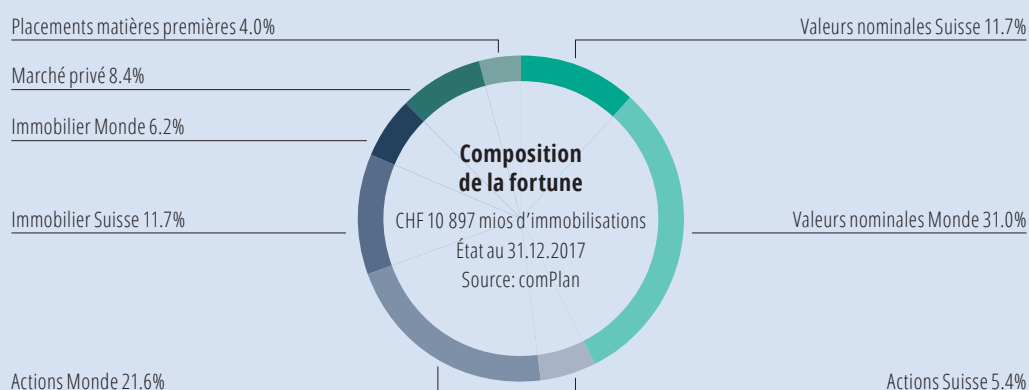
Nous avons ici un conflit au niveau des objectifs. Nous partons d'un scénario de base incluant un horizon de placement d'au moins dix ans. Néanmoins, nous ne pouvons pas faire abstraction de l'optique à court terme: chaque année, nous devons faire un rapport aux autorités de surveillance et aux assurés. Dans les cas extrêmes, cela pourrait déboucher aussi sur des mesures d'assainissement. Par conséquent, nous poursuivons une optique de rendement à long terme ainsi qu'une gestion du risque à plus court terme.



Roman Denking est responsable des placements en capitaux chez comPlan. Avant de rejoindre comPlan, R. Denking a travaillé dans le département Treasury de Swisscom

comPlan

comPlan est la caisse de pension de Swisscom et de ses sociétés économiquement affiliées. La caisse compte environ 19 000 assurés actifs et 8000 retraités. La fortune gérée s'élève à quelque 11 milliards de francs. La stratégie de placement de comPlan se compose comme suit:



Parlons des risques concrets: comment comPlan se prémunit-il d'une hausse des taux d'intérêt?

Nous avons réduit tôt – rétrospectivement trop tôt – les risques de taux d'intérêt dans notre portefeuille. Concrètement, nous avons pris une nouvelle orientation dans le domaine des obligations en investissant par exemple dans des emprunts de pays émergents ou dans des emprunts obligataires privés et nous avons donc pris plus de risque de crédit.

Et qu'en est-il d'un possible crash boursier?

Sur le long terme, les actions constituent le plus grand risque dans tous les portefeuilles. Nous maintenons la stabilité de l'allocation d'actions à 25% depuis une dizaine d'années et nous effectuons régulièrement un rééquilibrage (voir l'article de J. Rothmund). Ces dernières années, nous avons également agi de façon plus conservatrice sur des petites parties de notre portefeuille d'actions. L'idée est d'accepter un petit retard de rendement par rapport au marché global lors du boom boursier mais de faire nettement moins de perte en cas de marchés en baisse.

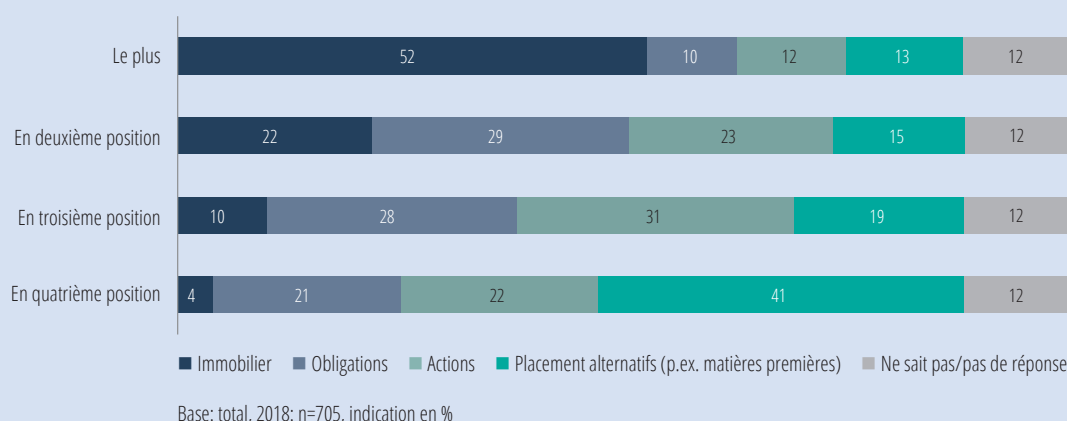
Les assurés s'intéressent-ils à la stratégie de placement de comPlan?

Dans la pratique, cela n'arrive pas très souvent. Ils s'intéressent plutôt aux thèmes de la prévoyance tels que le taux de conversion ou la rémunération. Dans la stratégie de placement, ils s'intéressent en premier lieu aux sujets qu'ils connaissent bien, comme l'immobilier suisse. Les assurés aimeraient en avoir plus. De temps en temps, il y a également des questions ou des suggestions sur le thème de la durabilité. Toutefois, les représentations concrètes divergent.

Sélection de résultats tirés d'une enquête récente d'AXA IM portant sur des questions de prévoyance

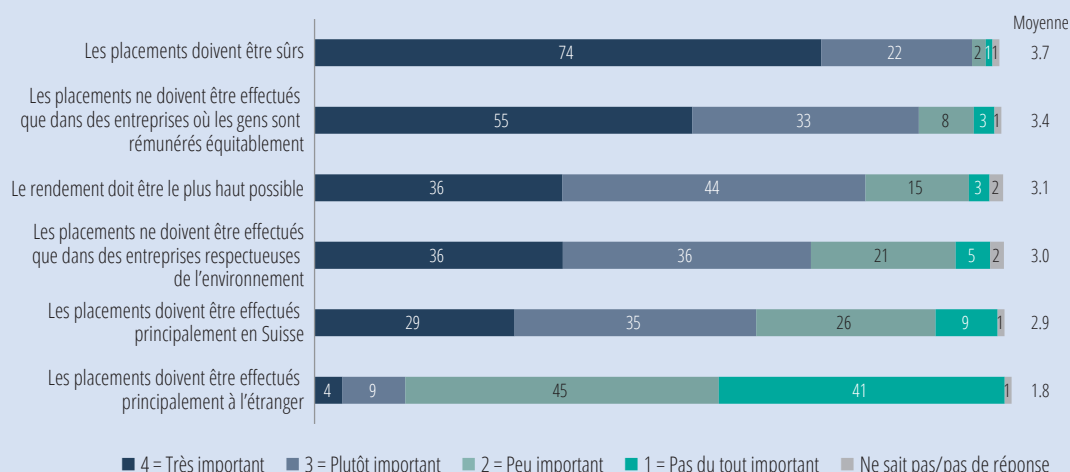
Investissements dans des catégories de placement

Comment voudriez-vous que ce soit: dans quelles catégories de placement votre caisse de pension doit-elle investir le plus, en deuxième /en troisième/en quatrième position?



Priorités lors des investissements dans les catégories de placement

Quelle est l'importance des critères suivants qui permettent à une caisse de pension de prendre ses décisions de placement?



Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem's**

vitem's, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, pour garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Créée en 1973, cette institution de prévoyance professionnelle autonome sans but lucratif gère aujourd'hui la prévoyance de près de 10 000 employés de 76 établissements affiliés.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **114 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à **352 CHF**.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitem's n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés par la fondation est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt. Sur 5 ans, vitem's verse un intérêt annuel moyen de **2.40%**, supérieur au minimum légal de **1.45%**. Cet intérêt est crédité sur l'entier de l'avoir vieillesse.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestations payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem's.ch

Une fondation en pleine croissance

9400 
assurés

1300 
rentiers

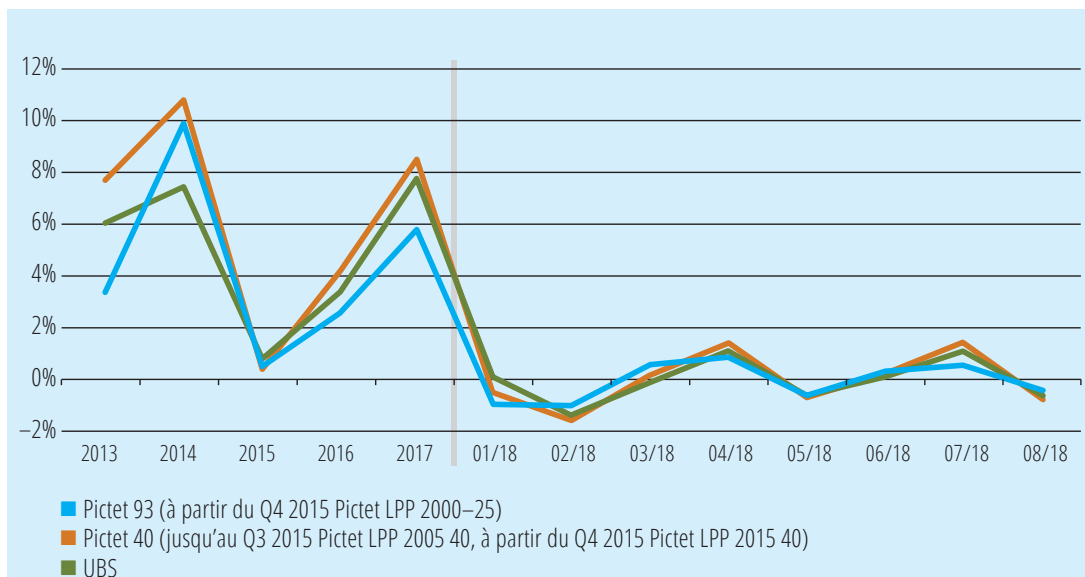
Degré de **couverture**

115.3%

Le degré de couverture de la fondation atteint **115.3%** fin 2017, grâce à une performance moyenne de **6.16%** sur les cinq dernières années.

Taux de conversion
très favorable appliqué sur l'entier du capital

6.8%



Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pension. Les valeurs jusqu'à la ligne grise sont des valeurs annuelles. Pour l'année en cours, les valeurs mensuelles sont indiquées. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pension. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations [ici](#). UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pension. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.

Le beurre et l'argent du beurre

En août, les marchés financiers ont à peine versé de l'argent aux caisses de pension. Au contraire: on a pu constater en moyenne un petit déficit. Alors qu'un peu d'argent a pu être gagné avec les obligations, les marchés boursiers ont apporté une contribution négative.

Ces deux derniers mois, AXA Investment Managers ([AXAIM](#)) ainsi que Raiffeisen ont publié, en collaboration avec l'Université des sciences appliquées de Zurich ([ZHAW](#)) deux enquêtes portant sur l'intérêt, la compréhension et la confiance de la population vis-à-vis de la prévoyance. Le baromètre en matière de prévoyance de Raiffeisen montre entre autres que 46% des assurés attendent pour leur retraite principalement de l'argent issu du 2^e pilier (AVS et 3^e pilier environ un quart chacun). Avec 53%, les hommes attendent plus d'argent de la part de la LPP que les femmes (38%). Plus de 90% des personnes interrogées analysent l'attestation d'assurance annuelle de leur caisse de pension, quoique la moitié d'entre elles ne le fasse que sommairement. Pour le 3^e pilier, même si la majorité des assurés préfèrent la sécurité des rentes, ils misent en premier lieu sur des comptes épargne et des polices d'assurance.

L'étude AXA IM examine de façon plus approfondie les thèmes des placements. Là aussi, il s'avère que dans le 2^e pilier, la sécurité des placements en capitaux est considérée comme centrale: 96% des personnes interrogées estiment comme étant important ou très important que les placements soient sûrs. Il n'empêche que 80% trouvent aussi important ou très important que le rendement soit le plus élevé possible.

En résumé: les assurés attendent des prestations élevées de leurs caisses de pension. On pourrait décrire le chemin pour y parvenir comme étant la quadrature du cercle. Ou, exprimé plus simplement, c'est comme vouloir le beurre et l'argent du beurre. Le rendement maximal pour une sécurité maximale.

Actualités

Placements

Le Conseil fédéral rejette l'initiative sur le matériel de guerre

Le Conseil fédéral rejette l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» sans présenter de contre-projet. L'initiative restreint trop la capacité d'action de la Banque nationale suisse, des fondations et des institutions de prévoyance. L'interdiction toucherait entre autres le secteur financier suisse et l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. En outre, la loi fédérale sur le matériel de guerre prévoit déjà une interdiction de financement direct du matériel de guerre interdit en Suisse et une interdiction de financement indirect, si celui-ci sert à contourner l'interdiction de financement direct.

 www.admin.ch



Photo: admin.ch



Taux d'intérêt minimal

La Commission LPP recommande une baisse à 0.75%

La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP) recommande au Conseil fédéral d'abaisser le taux d'intérêt minimal de 1% aujourd'hui à 0.75% pour 2019. La décision relative au taux d'intérêt minimal appartient au Conseil fédéral. La Commission LPP a décidé ce printemps d'une nouvelle manière d'élaborer sa recommandation à l'intention du Conseil fédéral. Selon Travail.Suisse, la Commission aurait pourtant eu de bonnes raisons de maintenir le taux minimal à 1%. L'Union patronale suisse estime qu'un taux minimal de 0.5% se justifie. Du point de vue de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), le taux d'intérêt minimal devrait être de 0.25% pour 2019.

Allemagne

Le gouvernement allemand approuve le paquet sur les retraites

La grande coalition entre l'Union et le SPD à Berlin a mis sur les rails un paquet social pour soulager des millions de citoyens. Le gouvernement a approuvé le paquet sur les retraites du ministre du Travail et des Affaires sociales Hubertus Heil (SPD) avec une entrée en vigueur en 2019. Le projet prévoit notamment d'améliorer la retraite des mères au foyer à compter du 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, le niveau des retraites doit être maintenu à 48% du salaire jusqu'en 2025. Cela signifie qu'une retraite standard après 45 ans de cotisation ne sera pas inférieure à 48% du revenu moyen actuel. (ats)

Statistique

La situation financière des caisses de pensions s'est améliorée en 2017

La situation financière des caisses de pensions a évolué de manière positive en 2017. Le résultat net des placements financiers a doublé par rapport à 2016 pour s'établir à 64.2 mias de francs, selon les chiffres provisoires de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit de la valeur la plus élevée depuis 2004, première année de comparaison. Grâce à ce bon résultat, le découvert s'est résorbé de 6% pour atteindre 32.1 mias de francs. Les institutions de prévoyance de droit privé ont enregistré un découvert de 287 mias de francs seulement, soit plus de 80% de moins que l'année précédente. Chez les institutions de droit public, le découvert a diminué de 2.7% pour s'établir à 31.8 mias de francs. Le nombre d'institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs a continué à baisser, de 1713 en 2016 à 1650 en 2017.

 www.bfs.admin.ch

Actualités

Assureurs

Adaptations dans les 1^{er}, 2^e et 3^e piliers

Les rentes AVS/AI seront adaptées à l'évolution des salaires et des prix au 1^{er} janvier 2019. Le montant de la rente minimale AVS/AI passera de 1175 à 1185 francs par mois et celui de la rente maximale, de 2350 à 2370 francs (pour une durée de cotisation complète). Les montants annuels des prestations complémentaires, destinées à couvrir les besoins vitaux, passeront de 19 290 à 19 450 francs pour les personnes seules, de 28 935 à 29 175 francs pour les couples et de 10 080 à 10 170 francs pour les orphelins. Les allocations pour impotent seront également adaptées. Le montant de la cotisation minimale AVS/AI/APG pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative passera de 478 à 482 francs par an, et celui de la cotisation minimale dans l'AVS/AI facultative, de 914 à 922 francs. Le relèvement des rentes engendrera des dépenses supplémentaires d'environ 430 millions de francs. Le montant de la déduction de coordination dans le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle passera de 24 675 à 24 885 francs, et le seuil d'entrée, de 21 150 à 21 330 francs. La déduction fiscale maximale autorisée dans le cadre de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) passera à 6826 francs (contre 6768 aujourd'hui) pour les personnes possédant un 2^e pilier et à 34 128 francs (contre 33 840) pour celles qui n'en ont pas. Ces adaptations entreront elles aussi en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

 www.admin.ch



Pour l'écureuil, il est clair ...

... que PFA Pension, la grande institution de prévoyance danoise, prend le bon chemin: la caisse a annoncé qu'à l'avenir, elle ne fera plus appel à des gestionnaires externes dans le domaine des placements alternatifs mais qu'elle développera ses propres connaissances en la matière. L'écureuil gère ses noisettes depuis longtemps avec sa propre expertise.

L'écureuil se demande ...

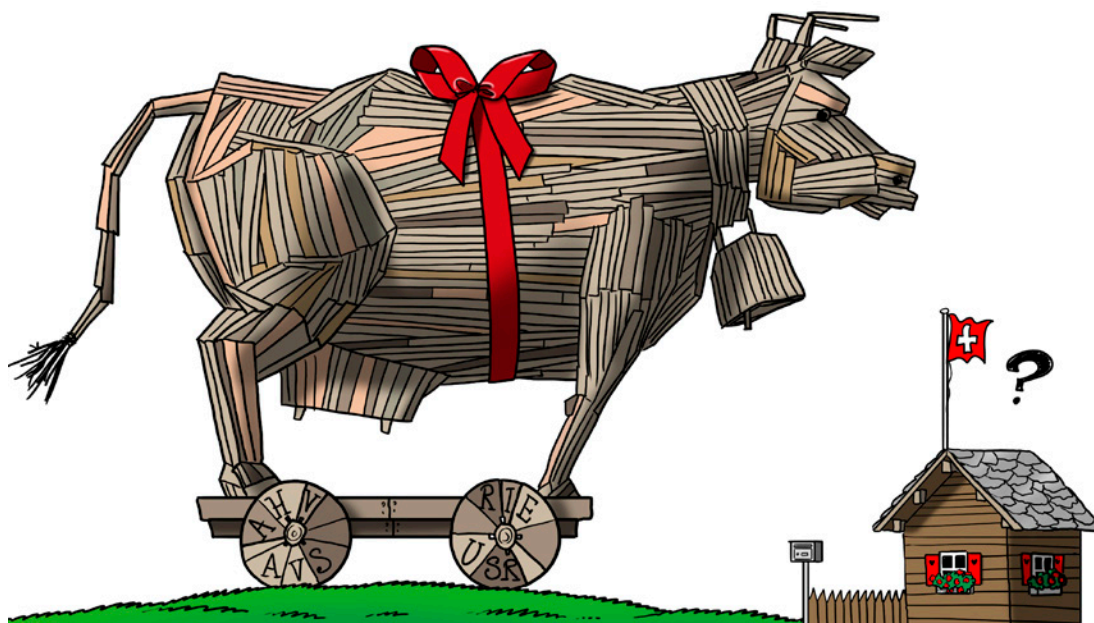
... s'il souhaite vraiment devenir centenaire comme les humains. Apparemment, de plus en plus de gens seront concernés par ce phénomène, s'enthousiasme une chercheuse de l'Université de Saint-Gall: «Oui – nous serons centenaires!». Le titre d'un communiqué de presse portant sur une étude sur le sujet est plutôt alarmant: «Seuls ceux qui sèment récolteront des fruits à la retraite!» Cela s'applique à moi, pense l'écureuil tout en enterrant ses noisettes – sans savoir qu'il vivra à peine plus de 3 ans.

Enfin, l'écureuil lit ...

... avec étonnement que dans le service maternité d'une clinique de Brême, dix proches se sont bagarrés pour savoir qui aurait le droit de prendre le premier dans ses bras un nouveau-né. L'écureuil a toujours trouvé plutôt stressant, jusqu'à maintenant, de mettre au monde non pas un mais jusqu'à huit petits à la fois. Il voit maintenant les choses d'un autre œil.

Actualités

Caricature du mois



Le volet consacré à l'AVS dans le Projet fiscal 17 a été bouclé

Le volet consacré à l'AVS dans le Projet fiscal 17 a été bouclé avec l'élimination des dernières divergences par le Conseil des Etats. Les deux Chambres ont accepté de lier la réforme de l'imposition des entreprises au renflouement de l'AVS. (ats)

Conjoncture

Haute conjoncture en Suisse

Le groupe d'experts revoit nettement à la hausse ses prévisions de croissance du PIB pour 2018 et les établit à 2.9% au lieu de 2.4%. Les bonnes conditions économiques internationales stimulent le commerce extérieur et les entreprises investissent massivement. Une croissance solide du PIB de 2.0% est toujours attendue pour 2019. Les risques négatifs prédominent toutefois nettement et menacent la conjoncture internationale, indique le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

 www.admin.ch

Rentes

Baisse du rendement dans le secteur LPP

En Suisse, les assureurs-vie privés actifs dans la prévoyance professionnelle ont enregistré en 2017 un net recul des rendements sur leurs placements en capitaux. Pour préserver leurs bilans, les assureurs dans le segment LPP ont volontairement encaissé moins de primes, comme le montre le rapport sur la transparence de la comptabilité publié par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma). L'année dernière, le volume de primes des assureurs-vie dans la LPP a diminué de 4% à 22 milliards de francs et le nombre d'employés au bénéfice d'une assurance complète a baissé de 3% à 1.2 million. Au total, les assureurs-vie ont dégagé des rendements de 7 milliards de francs dans la prévoyance professionnelle, soit 13% de moins qu'en 2016. Ils ont été restitués à hauteur de 92.1% aux assurés sous forme de prestations d'assurance, de hausses des provisions techniques et de participations aux excédents. La quote-part minimale légale dans le secteur est de 90%.

 www.finma.ch

CPEG

2^e volet des mesures structurelles

Réuni le 20 septembre, le comité de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) a pris la décision de principe de fixer au 1^{er} janvier 2020 l'entrée en vigueur du 2^e volet de mesures structurelles destinées à rétablir l'équilibre financier de la caisse. Après l'élévation de l'âge pivot d'une année à 65 ans, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et qui représentait une baisse des prestations de 5%, les nouvelles mesures consistent pour l'essentiel en une baisse des prestations d'environ 10%. La décision formelle dépend de l'assemblée des délégués de la CPEG qui doit se réunir le 1^{er} novembre. Toutefois, si le projet du Conseil d'Etat proposant une recapitalisation de la CPEG et le passage à la primauté des cotisations était adopté par le Grand Conseil et entré en vigueur avant le 1^{er} janvier 2020, ce 2^e volet de mesures pourrait ne pas être nécessaire.

Aperçu des thèmes

L'édition de novembre de «Focus Prévoyance» traite le thème du taux de conversion.